

Document d'Informations Spécifiques

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur l'option d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cette option d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres options d'investissement.

Option d'investissement

Profil de gestion VITALITÉ du service de gestion déléguée BPCI Vie

<https://www.assurances.groupebpce.com>

Appeler le +33.(0).1.58.19.92.82 pour de plus amples informations

Dernière mise à jour le 30/05/2023

En tant qu'organisme du secteur de l'assurance, BPCI Vie est supervisée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Vous êtes sur le point d'acheter une option d'investissement qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste cette option d'investissement ?

Type : le profil de gestion VITALITÉ est une option d'investissement proposée dans le cadre du mode de gestion « service de gestion déléguée » existant dans le contrat MILLEVIE Essentielle 2.

Le service de gestion déléguée consiste à confier à l'assureur, dans le cadre du profil de gestion VITALITÉ, le choix des supports en unités de compte permanents de votre contrat et la ventilation de l'encours entre eux et ce tant que vous ne changez pas de mode de gestion. Chacune de ces opérations est réalisée dans le respect du profil de gestion VITALITÉ, sans accord préalable de votre part.

L'assureur et un gestionnaire financier ont défini ensemble le profil de gestion VITALITÉ.

L'assureur délègue le choix des supports en unités de compte permanents de votre contrat et la ventilation de l'encours entre eux au gestionnaire financier.

Le gestionnaire financier procède aux opérations de désinvestissement et de réinvestissement sur chacun des supports qu'il a sélectionnés afin de respecter l'objectif du profil de gestion VITALITÉ. Ces opérations sont réalisées sous le contrôle de l'assureur, qui reste votre seul interlocuteur pour toutes les opérations relatives à votre contrat.

Seuls les supports en unités de compte permanents sont éligibles au service de gestion déléguée. Un encours minimum de 1 500 euros sur ces supports est nécessaire pour accéder au service de gestion déléguée.

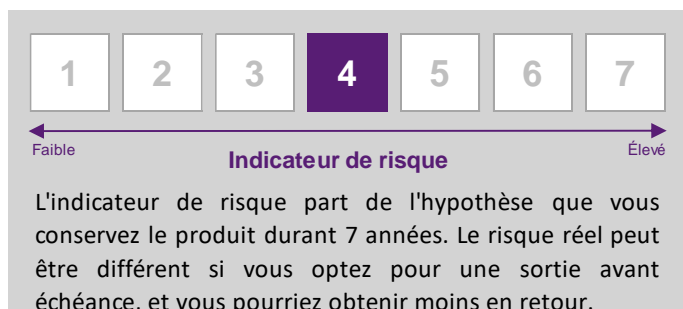
Objectifs : Dans une optique à moyen/long terme (7 ans minimum conseillés), le profil de gestion sera investi essentiellement en supports majoritairement représentés par des OPC/FIA investis en actions françaises et étrangères. Il pourra également être composé de supports représentés par des OPC/FIA monétaires, obligataires ou par des OPC/FIA adoptant une stratégie diversifiée (mettant en œuvre ou non une stratégie de performance absolue). Ce profil a pour objectif la recherche d'une valorisation moyenne des unités de compte mais elle implique un risque de perte en capital moyen. La part actions pourra varier entre 50 % et 80 % du montant investi en service de gestion délégué.

Investisseurs de détail visés : l'investisseur de détail visé est une personne physique ou morale sans expérience financière particulière, dont l'horizon de placement est au moins de 7 ans, qui a pour objectif la recherche de valorisation accrue de son investissement par une exposition aux marchés financiers, et qui est prêt à supporter une perte en capital.

Terme : l'investissement sur cette option d'investissement ne comporte aucun terme.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



La durée de détention recommandée pour cette option d'investissement est de sept ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cette option d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cette option d'investissement enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cette option d'investissement dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de l'option d'investissement se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cette option d'investissement ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 7 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez le montant reporté dans le tableau.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres options d'investissement.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'option d'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'option d'investissement elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Investissement 10 000€		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 7 ans [Durée de détention recommandée]
Scénario de tension	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4 308,78 € -56,91%	6 436,71 € -10,43%	5 517,40 € -8,14%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 025,25 € -9,75%	8 697,85 € -3,43%	8 794,05 € -1,82%
Moyen	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 352,12 € 3,52%	11 418,38 € 3,37%	12 594,47 € 3,35%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 799,10 € 17,99%	14 895,19 € 10,47%	17 923,36 € 8,69%

Que se passe-t-il si BPCE Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un fonds de garantie en cas de défaillance de BPCE Vie. Dans l'hypothèse où BPCE Vie ne pourrait plus faire face à ses engagements et en cas d'échec de la procédure de transfert du portefeuille ou de mise en liquidation de BPCE Vie, le fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes à vocation à jouer à jouer en votre faveur. Il garantit jusqu'à concurrence de 70 000 € par assuré, adhérent ou souscripteur pour tous les contrats conclus auprès de BPCE Vie. Les conditions et modalités sont détaillées dans le Code des assurances.

La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de BPCE Vie est équivalente aux sommes supérieures à 70 000 €, sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés à l'option d'investissement elle-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend cette option d'investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR			Période détention recommandée
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 7 ans
Coûts totaux	197,00 €	765,02 €	1 300,12 €
Réduction du rendement annuel	1,97%	1,91%	1,86%

Le tableau ci-après indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les lignes présentant les coûts accessoires, indiquant 0,00%, sont sans objet concernant la présente option d'investissement.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit pour chaque borne du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque que vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque que nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,97%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Délai de réflexion/rétractation : il n'existe pas de délai de réflexion ou de renonciation concernant l'investissement effectué sur cette option d'investissement.

Durée de détention recommandée : sept ans.

Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le terme : en l'absence de terme pour cette option d'investissement, cette section est sans objet.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez vous adresser soit à votre interlocuteur habituel dans votre établissement bancaire, soit directement à BPCE Vie – Centre d'expertise et de relation client – 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

Si malgré ses efforts, vous n'étiez pas satisfait de la réponse de BPCE Vie, vous pouvez demander un avis au médiateur de l'assurance par une demande adressée à Médiation de l'assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09. La charte de la médiation de l'assurance (disponible sur le site <http://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du médiateur de l'assurance.

Autres informations utiles

Nous vous rappelons que le présent document est régulièrement mis à jour et que vous trouverez la dernière version en ligne sur le site internet <https://priips.assurances.groupebpce.com>.

Conflits d'intérêts potentiels

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'assureur et le gestionnaire financier qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts.

- BPCE Vie, l'assureur, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A.
- VEGA Investment Managers, l'actuel gestionnaire financier pour l'option d'investissement est une filiale détenue à 100% Natixis Wealth Management, filiale à 100% de Natixis SA, elle-même filiale de BPCE S.A.

Conformément à la réglementation, BPCE Vie (assureur), Vega Investment Managers (gestionnaire financier) ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.